

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2020 06 12
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 12 novembre 2020
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt, le 12 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Salle de gymnastique : Association Retraite sportive - demande de créneau supplémentaire

Cette association gillocrucienne forte de 700 adhérents propose diverses activités à ses adhérents dont de la gymnastique tonique à la salle intercommunale du Fenouiller. Deux créneaux d'une heure sont attribués à l'association pour l'année 2020/2021.

Le protocole sanitaire impose de respecter la distanciation de 2 m minimum entre chaque sportif, réduisant le nombre de pratiquants possibles.

Afin de satisfaire la demande de pratique physique des adhérents, et dans un contexte où le sport-santé doit être favorisé, le Club de l'amitié sollicite un créneau supplémentaire d'une heure. Après étude du planning d'utilisation de la salle de gymnastique, un créneau d'une heure est disponible le mardi entre 16h et 17h.

En leur séance du 29 septembre 2020, les membres du groupe de travail ont émis un avis favorable à la demande de créneau supplémentaire de l'association Retraite Sportive.

Le Bureau communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'avis favorable du groupe de travail « Equipements sportifs » réuni le 29 septembre 2020,
Vu la convention fixant les conditions particulières d'utilisation des équipements sportifs,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'un créneau supplémentaire le mardi de 16h à 17h à l'association la Retraite Sportive, pour l'année 2020/2021, pour l'utilisation de la salle de gymnastique au Fenouiller ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention modificative pour l'ajout du créneau supplémentaire.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 NOV. 2020
- de l'affichage le : 25 NOV. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 NOV. 2020

Givrand, le 17 novembre 2020

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.